



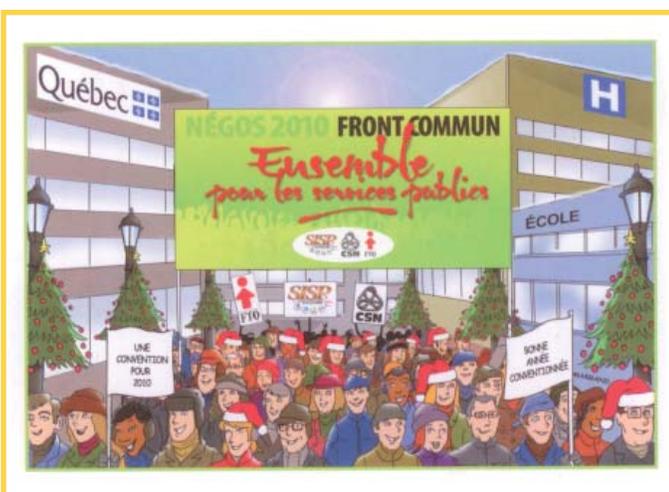
NÉGO 2010 FRONT COMMUN

On veut des conventions négociées de bonne foi et avec diligence

Bonjour

Le 15 décembre marque le triste anniversaire de l'imposition, par une loi spéciale, des conditions salariales et des conditions de travail de plus d'un demi-million d'employés de l'État.

Pour souligner cet événement et surtout pour réitérer notre volonté que le gouvernement respecte son obligation de négocier de bonne foi et avec diligence, vous êtes tous invités à signer la carte postale déposer dans vos casiers, indiquant qu'on ne souhaite pas revivre cette situation.



Vous devez remettre cette carte au local du SPECA (G-1145) avant le 4 décembre prochain.

Toutes les cartes signées seront par la suite diffusées à l'occasion d'une activité régionale symbolique organisée par les différentes composantes du Front commun qui se déroulera entre le 7 et le 17 décembre 2009.

Cette activité vise également à rappeler qu'il ne reste plus que quelques mois avant l'échéance de nos conventions collectives, le 31 mars 2010. À l'aube de cette nouvelle année 2010, nous voulons un nouveau contrat de travail négocié qui nous permettra de mettre fin à l'érosion de notre pouvoir d'achat et pavera la voie à des améliorations véritables de nos services publics.

L'exécutif du SPECA

...SOMMAIRE...

- Bilan du Regroupement cégep du 19 et 20 novembre 2009 . 2
- La FNEEQ-CSN appelle les directions de cégep à une plus grande collaboration avec les syndicats 3
- Un dernier pour la route 4

BILAN DU DERNIER REGROUPEMENT CÉGEP DU 19 ET 20 NOVEMBRE 2009

Pont entre notre dépôt et la réponse patronale

Outre les objets classiques propres à tout Regroupement cégép tels l'analyse de diverses décisions arbitrales, le suivi mensuel du travail des comités prévus à la convention collective et de nombreux points d'information (notamment sur la petite enfance et la révision des devis ministériels de la formation générale), trois sujets ont occupé la majorité de notre temps : la grippe A (H1N1), l'étude d'avis de motion visant la modification des statuts du Regroupement lesquels seront finalisés lors du congrès de la FNEEQ (de fin novembre 2009) et la négociation. Nous nous attarderons, dans ce bref rapport, sur les composantes grippe et négociation de cette rencontre.

La grippe, encore la grippe

Ce dossier n'est pas clos au niveau local et ne l'est pas non plus dans la très grande majorité des syndicats FNEEQ. Le débat mené au Regroupement était axé sur plusieurs aspects en lien avec la convention de ce problème :

- ◆ en vertu de la clause 5-9.01g) et h), la pandémie doit être considérée comme un élément de force majeure et donne droit à des congés spéciaux, ce qui fait que le recours aux banques de congés maladie et à l'assurance invalidité est exclu ;
- ◆ si un professeur reste à la maison, **parce que l'employeur lui demande de rester à la maison** (suspension dite administrative), l'employeur considérant que les symptômes de l'enseignant laissent croire qu'il aurait la grippe A (H1N1), **alors que le salarié se sent, lui, apte au travail**, l'employeur doit le payer, et ce, en dehors de l'utilisation de sa banque de congés de maladie et sans recourir à l'assurance maladie après les jours pris dans cette banque de congés maladie. Le salarié ne sera pas réputé être en invalidité en vertu de la clause 5-5.03 dans ce cas. S'il y a désaccord avec le Collège, ce qui s'applique sera l'arbitrage médical prévu à la clause 5-5.26 ;
- ◆ en ce qui concerne la Loi sur la santé et sécurité au travail, à ses articles 12, 30, 31, 176, 191, 227, le droit de refus est reconnu à l'enseignant si ses étudiants sont malades ou s'il l'est lui-même. Même conséquence sur la non-utilisation des banques de congé maladie ou des assurances.

Il s'agit d'un droit individuel ; il faut informer son employeur et son syndicat pour bien suivre la procédure ;

- ◆ si l'enseignant considère avoir un problème réel de grippe A (H1N1), son meilleur recours est l'utilisation de la clause 5-9.01 ;
- ◆ l'enseignant a droit à un congé sans traitement pour s'occuper des siens (5-6.62) ;
- ◆ en ce qui concerne le respect de l'ancienneté des enseignants, la balle est dans la cour des syndicats locaux et celle des départements, le Collège devant fournir les instruments permettant de remplir cette fonction ;
- ◆ finalement, le travail supplémentaire des enseignants doit être rémunéré par l'employeur (des critères généraux sont à l'étude).

Ces orientations seront donc en discussion dans tous les C.R.T. des syndicats FNEEQ et, faute d'accord RAISONNABLE entre les parties, conduiront sans doute à des arbitrages. Dossier à suivre!

La négociation : encore de nombreux débats à poursuivre

Nos demandes de table centrale et de table sectorielle sont faites. À la table sectorielle, le porte-parole patronal sera M. Bernard Pepin (du MELS) et le porte-parole syndical sera NOTRE Jacques Bazinet. D'ici le 26 novembre, date de la prochaine rencontre de table sectorielle, la partie patronale devrait questionner le coût de nos demandes. Le dépôt patronal devrait nous parvenir entre le milieu et la fin du mois de décembre 2009. À la table centrale, le dépôt patronal sur le RREGOP et autres objets de cette table serait disponible avant Noël, nous annoncent les représentants de l'État.

Un dépôt sectoriel additionnel en 5 points sera fait, dépôt lié aux coûts d'arbitrage, aux primes d'éloignement, au report de vacances survenant durant un congé (5-6.39), à l'atteinte d'une pleine charge session pour les précaires à l'atteinte du CI de 36 pour la session (idem pour les MEDS) dont les coûts seraient pris hors masse salariale et à la rémunération des temps partiels ayant une tâche sur les sessions automne et hiver sur

→ → Suite de la page 2

leur CI annuelle. Toutes ces demandes sont harmonisées avec les autres fédérations CSN du secteur public.

Un débat s'est tenu aussi sur l'application de la clause 1.1. relative à l'ajout de ressources réservées à l'amélioration de la tâche des enseignants (Volet I) et la proposition qui suit fut adoptée. Le problème posé concernait la façon d'interpréter notre demande dans la prochaine convention.

1) Pour déterminer la quantité de ressources reçues par chaque collègue :

a) mesurer la charge d'enseignement théorique en utilisant des nombres d'étudiantes et d'étudiants par groupe (nej) négociés nationalement ainsi que les nouveaux paramètres de la CI et en minimisant le nombre de préparations;

b) allouer les ressources enseignantes pour que la charge théorique moyenne de travail ainsi calculée soit égale à 80.

2) Introduire dans la convention l'obligation de répartir les ressources de façon équitable entre les disciplines dans chaque collègue.

Un tel gain constituerait une étape importante dans la réappropriation de la gestion des ressources enseignantes par les fédérations syndicales dans le cadre des négociations de nos conventions collectives, droit qui nous fut enlevé lors des décrets découlant de la loi 111.

La mobilisation était évidemment aussi au rendez-vous. Les mois de novembre et décembre, en seront du dépôt patronal, de l'anniversaire de l'imposition de la loi 43 (projet de loi 142) le 15 décembre prochain et de la précarité. Plus d'informations suivront dans les semaines à venir. ■

Grippe A (H1N1)

La FNEEQ-CSN appelle les directions de cégep à une plus grande collaboration avec les syndicats

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) est très préoccupée par la situation qui prévaut dans plusieurs cégeps, relativement à la grippe A (H1N1). La FNEEQ constate que malgré les discussions tenues lors d'une rencontre d'information, le 20 octobre dernier, certaines directions de cégep tardent à transmettre aux syndicats les plans de continuité de services demandés par le MELS.

Cette rencontre d'information, convoquée par les comités patronaux de négociation du secteur de l'éducation, avait pourtant établi des orientations claires quant aux besoins de collaboration entre les parties patronale et syndicale locales. Dans un contexte de pandémie anticipée, il apparaît évident que les directions de collèges devraient chercher à convenir, avec les syndicats, de modalités particulières en termes de relations de travail.

« À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles », relève Jean Trudelle, le président de la FNEEQ. « La mise en place de plan de suivi a des conséquences importantes sur les conditions de

travail. De nombreux étudiants s'absentent et les enseignantes et les enseignants devront composer avec du rattrapage, des corrections tardives, des reprises d'examens, etc. Nous voulons, bien entendu, faire tout ce qui est possible pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants, mais il faut que les directions de cégep fassent également leur part et surtout, qu'elles discutent de bonne foi avec les syndicats. » affirme Jean Trudelle.

Dans tous les cégeps, un plan de continuité des services compatible avec la convention collective devrait être disponible. « Nous remarquons que cela n'est pas le cas partout », poursuit-il. « Dans certains cégeps, les directives locales sont floues. Nous lançons un appel urgent aux directions de cégeps afin qu'elles rencontrent les syndicats et conviennent d'orientations précises », conclut Jean Trudelle.

La FNEEQ regroupe 46 syndicats de profs dans les cégeps et représente plus de 84 % du personnel enseignant de cégep. Elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec. ■

Un dernier pour la route

Avant de poser définitivement ma plume, je désire poursuivre la réflexion amorcée par ma collègue Paule Maufette qui répondait d'une manière très intéressante à la question «À quoi ça sert d'être syndiquée?», dans un SPECA-HEBDO récent. Je veux ajouter que c'est aussi une façon de pouvoir intervenir directement sur les événements qui ponctuent quotidiennement notre travail et sur les changements qu'on voudrait y apporter. Être syndiqué, c'est avoir des instances démocratiques pour y débattre des questions relatives à nos conditions de travail, des enjeux pédagogiques, mais aussi des questions de société et de politique. C'est également chercher des solutions collectives à toutes les tracasseries que sèment sur notre route le gouvernement et l'administration du Collège. Enfin, c'est s'intéresser aux institutions syndicales et prendre éventuellement la relève de ceux et celles qui assument aujourd'hui la responsabilité syndicale de nous représenter.

J'ai enseigné trente-cinq ans au Collège, j'ai aimé le métier et tout ce qu'il peut offrir. Durant ces années, j'ai su conserver cette capacité de m'indigner et de revendiquer, mais avec la constante préoccupation de chercher des solutions avec mes collègues. Je n'avais pas trente ans quand j'ai été élu pour la première fois à l'exécutif du SPECA, mes collègues et le prési-

dent, Pierre Bélisle, n'étaient guère plus âgés. L'alourdissement de la tâche a ralenti l'embauche de jeunes enseignants durant plusieurs années. Conséquemment nous avons vieilli et les membres de l'exécutif aussi.

Aujourd'hui, le Collège a des airs de celui de la fin des années 70. Les départements se peuplent de jeunes enseignants. Les enjeux des prochaines négociations quant à la tâche, aux conditions de travail et à la rémunération sont aussi importants qu'à l'époque, les débats de société quoique différents sont tout aussi préoccupants. Vous avez maintenant l'opportunité de marquer le chemin de vos propres pierres. Nous avons placé ici et là quelques repères, Annette Gélinas plus que les autres. J'aurais aimé être de ceux et celles qui soutiendront votre audace et vos excès, qui seront là lorsque vous serez découragés et épuisés pour vous épauler, pour prendre momentanément votre charge et vous laisser respirer. C'est souvent dans la défaite plus que dans la victoire qu'on mesure ses appuis. Mais voilà, pour moi l'aventure collégiale se termine, je descends au prochain arrêt. Bonne route!

Syndicalement vôtre, Robert Arpin

